



Nantes, le 23 janvier 2018

Madame Stéphanie DOMMANGE
Directrice de région
Région SNCF Mobilités Pays-de-la-Loire

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Madame la directrice,

Tous les jours, les cheminot-e-s, quel que soit leur collègue et fonction, font leur maximum, dans des conditions bien souvent dégradées, pour assurer la production qui, au fil des ans et des politiques menées, s'est éloignée du niveau de sécurité, de qualité et de ponctualité qui faisait la réputation de la SNCF.

De restructurations en réorganisations, d'externalisations en renoncements, c'est aujourd'hui le cœur du ferroviaire, notre savoir-faire qui est touché.

Le sujet des moyens qu'ils soient humains, matériels ou financiers, est crucial et structurant pour l'entreprise de service public qu'est la SNCF.

Malgré cela, Etat, région et direction de l'entreprise estiment que les efforts faits par les cheminot-e-s ne sont pas suffisants. Le remède est invariable, il se traduit systématiquement par une aggravation des suppressions d'effectifs et une baisse des financements.

Or, la dégradation des conditions de transports des usagers et de travail des cheminot-e-s est la conséquence directe de ces politiques menées depuis des années et appliquées sans rechigner, voire devancées par la direction de l'entreprise.

Le budget 2018 en est malheureusement la preuve concrète.

A SNCF Mobilités, après 2065 suppressions en 2017, ce ne sont pas moins de 2056 qui sont inscrites au budget 2018.

Les termes de la Convention TER Pays de la Loire 2018 – 2023 illustrent explicitement ce propos, puisqu'ils prévoient une augmentation de l'offre ferroviaire comprise entre 10 et 12% d'ici à 2022 mais une contribution de la région en recul de 7%. Ils prévoient également une augmentation des tarifs pour les abonnés de 5%/an pendant 3 ans et sous couvert d'une digitalisation des titres de transports à hauteur de 50%, la suppression de 99 000 heures d'ouvertures de guichets en 3 ans, soit l'équivalent de 60 emplois équivalent temps pleins à la vente. La convention prévoit aussi la possibilité d'ouvrir à la concurrence l'exploitation du réseau à hauteur de 1,5 millions de T/KM à l'échéance 2020 si le cadre légal le lui permet, ce qui évidemment contribuera à complexifier un système ferroviaire qui n'en a pas besoin et de facto à accentuer la dégradation de la qualité du service. Enfin, elle prévoit des pénalités pour SNCF Mobilités très sérieusement revues à la hausse en cas de non-conformité du plan de transport réalisé mais sans que les moyens nécessaires à son exécution lui soient alloués.

Pour répondre à ces injonctions contradictoires – exigence d'une meilleure qualité de service accompagnée d'une augmentation de l'offre ferroviaire, mais avec une contribution financière en baisse – tout en s'inscrivant pleinement dans une logique d'ouverture à la concurrence réputée à ses yeux

inélucltable et à la réalisation de ses propres objectifs financiers, la direction régionale entend imposer aux cheminots ses projets d'établissements dédiés TER et TGV Bretagne/Pays de la Loire sans qu'en contrepartie ils garantissent une amélioration de la production et des conditions de travail.

La volonté d'exclure les cheminots des choix qui concernent leur entreprise, leur métier, leur travail, leur Statut, leur avenir, est source de dégâts humains et sociaux considérables. Mais ils sont annexes, si l'on se place du point de vue de la direction.

La souffrance au travail est devenue un levier de productivité. Tous les stratagèmes sont bons pour mettre au pas les cheminots de l'encadrement comme ceux de la production.

Les maîtrises et cadres sont confrontés aux contraintes de production, aux exigences des échelons supérieurs comme inférieurs, des autorités organisatrices... La commande est simple : débrouillez-vous, pour atteindre vos objectifs dans les moins mauvaises conditions possibles. Le « débrouillez-vous », c'est la fameuse autonomie.

Ils déploient des efforts considérables pour respecter cette ligne qui provoque des dégâts immenses et tout le monde s'en aperçoit. Car le « débrouillez-vous » c'est l'incitation au management par le harcèlement et l'approbation donnée à la dégradation de l'outil de travail.

Quant aux cheminots de l'exécution, ils voient leurs postes supprimés, leurs repères et leurs compétences diluées sinon disparaître. Ils subissent ce management d'une rare violence, délibérément culpabilisateur et infantilisant qui leur ôte toute capacité de donner un sens à leur travail.

Pour la CGT, redisons-le, la performance économique et sociale de l'entreprise nécessite d'indexer ses critères de gestion et d'organisation à l'aulne des savoirs et savoir-faire des cheminots, d'une réglementation du travail de haut niveau et d'un statut protecteur. En ce sens, seuls des établissements mono métiers et multi activités (EMA), sont à mêmes de garantir une chaîne de production efficace, adossée à un haut niveau de sécurité et de qualité de service.

Dans ce contexte, au regard des nombreux sujets que nous avons portés et en vertu de l'article 4-2 du chapitre 1 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13.12.2007, le Secteur Fédéral CGT Cheminots Pays-de-la-Loire engage une démarche de Demande de Concertation Immédiate sur les points suivants :

- Arrêt de toutes les restructurations en cours dans tous les services du périmètre de Mobilités touchant le territoire du secteur CGT cheminots des Pays de la Loire ;
- Embauches de cheminots à statut dans l'ensemble des services et la régularisation des emplois précaires en emplois pérennes pour offrir aux usagers du territoire un accès à un service public sûr, fiable et de qualité, et aux cheminots, des conditions de vie et de travail favorables ;
- Réintégration de toutes les charges de travail confiées aux entreprises extérieures ;
- Arrêt de la déshumanisation des gares et des trains ;
- Arrêt des réorganisations remettant en cause la sécurité ferroviaire ;
- Arrêt de la casse des collectifs de travail au travers, par exemple, d'une politique managériale coercitive vectrice de souffrance et de discriminations ;
- Augmentation générale des salaires et réévaluation des pensions.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Aurélien Hamon



Secrétaire Général

Secteur fédéral CGT Cheminots Pays de la Loire